

L'Accueil de Loisirs s'engage à :

- Elaborer un projet pédagogique qui garantira un programme d'animation adapté aux différentes tranches d'âge
- Assurer la sécurité des enfants
- Prendre en compte les besoins des enfants (Activités, temps de repos, temps calme)

Le règlement intérieur pourra être complété si des modifications sont nécessaires.

Les usagers s'engagent à respecter :

- Les modalités d'inscription
- Le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs
- Son règlement intérieur

Le tuteur légal de l'enfant (Nom, Prénom)

Madame, Monsieur (Nom, prénom)

Demeurant

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs « LE MONDE BABAUDUS » pour la tranche d'âge 3 – 15 ans et en accepter toutes les clauses.

Pris connaissance le _____, à _____

Pour engagement,

Signature des parents

8 - Effets personnels

L'Accueil de Loisirs décline toute responsabilité en cas de perte ou de casse d'objets personnels (jeux, jouets, bijoux, etc...). Il est demandé aux familles de marquer les vêtements, les « doudous ». Un objet jugé dangereux pourra être confisqué par l'animateur et remis aux parents.

9 - Activités spécifiques

L'enfant et les parents sont informés par l'équipe d'animation que des activités spécifiques sont prévues. Nous rappelons tout de même que les parents doivent s'informer eux-mêmes des activités proposées.

- Pour la piscine : prévoir un maillot de bain, un bonnet de bain et une serviette au nom de l'enfant.

- Pour le sport en salle : prévoir des baskets ou tennis.

- Pour les sorties : prévoir des vêtements adaptés au temps (cha peau de soleil, vêtement de pluie, bottes, ...) et à l'activité.

- Pour les activités nautiques : prévoir une tenue de rechange. Fournir un brevet de 25 ou 50 mètres ainsi qu'un certificat médical d'aptitude à la pratique d'activités nautiques ou sportives datant de moins de 3 mois.

10 - Règles de vie

Pour un bon déroulement de la vie à l'Accueil de Loisirs, l'enfant, sous la responsabilité des animateurs, est amené à respecter un ensemble de règles :

Respect de l'autre

- pas d'agression physique ni verbale.
- chacun doit montrer aux autres le respect qu'il attend pour lui-même.
- acceptation de l'autre dans sa culture, dans sa différence.

En cas de comportement contraire aux valeurs de la structure, les parents seront avisés pour venir chercher leur enfant. Dans ce cas, la facturation sera établie comme si l'enfant avait été normalement accueilli.

Respect du matériel/des locaux lors de leurs utilisations

Le matériel est la propriété de la commune de Rochechouart. Il est destiné à un usage collectif.

Pas de détérioration (pas de graffitis ou de « tags »).

EN CAS DE MANQUEMENT GRAVE A CES REGLES, ET DE MANIERE GENERALE, LE RESPONSABLE POURRA SANCTIONNER TOUTE ATTITUDE QUI METTRAIT EN DANGER LA VIE DU GROUPE. CES SANCTIONS POURRONT ALLER JUSQU'A L'EXCLUSION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS, SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR ET PAR DECISION DE L'AUTORITE TERRITORIALE.

Par ailleurs, toute détérioration de biens publics donnera lieu au remboursement des frais de remise en état.

Prise d'effet de ce règlement, le 1^{er} septembre 2023.

Mise à jour le 2 octobre 2023



Règlement intérieur 2023-2024

Les vacances scolaires

ALSH « Le Monde de Babaudus »

3 - 12 ans petites vacances et 3 - 15 ans grandes vacances

Ville de Rochechouart

1 - Renseignements pratiques

Ce règlement intérieur concerne l'Accueil de Loisirs « Le Monde De BABAUDUS » pour les vacances scolaires.

Les locaux sont situés au 19, Grand Rue de Babaudus, 87600 Rochechouart ou Ecole élémentaire Hubert Reeves, rue Pasteur 87600 Rochechouart.

Cette structure d'animation fait l'objet d'une déclaration annuelle auprès des services de la Direction Départementale Jeunesse et Sports. Elle est gérée par le Service Animation locale de la commune de Rochechouart.

2 - Modalités d'inscriptions

Un dossier d'inscription devra être **obligatoirement** complété et signé par les parents à la première inscription. Il est disponible sur le site de la ville ou auprès des agents du service périscolaires maternelle et élémentaire. Le formulaire d'inscription est disponible UNIQUEMENT sur le site de la ville : Onglet « Au Quotidien », Rubrique « ALSH et Roc'Ados ». Il vous permet de choisir vos jours de besoins et vos périodes (journée ou demi-journée sans repas). Une fois validé, vous recevrez un mail de confirmation par le service animation. Cette inscription permet surtout de mieux prévoir le nombre de repas et d'ajuster l'encadrement des enfants par des animateurs (vacataires ou titulaires).

Tout enfant qui ne sera pas inscrit par ses parents peut se voir refuser l'accès à l'ALSH (il existe un taux d'encadrement par tranche d'âge que nous ne pouvons dépasser).

Un dossier d'inscription devra être **obligatoirement** complété et signé par les parents à la première inscription.

Les documents suivants devront être fournis :

- Une attestation d'assurance couvrant les activités extrascolaires.
- La photocopie du Passeport CAF.
- L'avis d'imposition du parent inscrivant l'enfant.
- La photocopie des vaccins.

3 - Tarification au 1^{er} septembre 2023

Enfants commune + extérieur	QF 1 (€) 0,00 à 700,00	QF 2 (€) 700,01 à 999,99	QF 3 (€) 1,000 et plus
1/2 journée sans repas	4,30	4,80	5,30
Journée avec repas	9,10	9,60	10,10
Forfait dégressif semaine	40,00	42,50	45,00

QF = $\frac{\text{revenu fiscal de référence}}{\text{nombre de part}}$ / 12



4 - Facturation

La facturation sera réalisée par le service animation entre chaque période de vacances scolaires :

La facturation sera toujours établie au nom de la personne qui inscrit l'enfant.

- Le coût de la prestation est calculé en fonction de votre quotient familial qui s'appuie sur votre avis d'imposition. Si celui-ci n'est pas fourni, la tarification la plus élevée vous sera alors appliquée.

- Si vous êtes la personne qui inscrit l'enfant et que vous souhaitez utiliser des passeports CAF au nom de votre compagnon, vous devrez cocher la case dans le dossier d'inscription.

Une date d'inscription est fixée environ 10 jours avant le début des vacances. Chaque inscription est considérée comme ferme et définitive. Vous pouvez bénéficier du forfait dégressif à la seule condition d'inscrire votre enfant avant cette date.

Absence : en cas d'absence exceptionnelle pour maladie, le service devra être informé par courriel jeunesse@rochechouart.com avant 10h le jour d'accueil. Dans ce cas particulier, un certificat médical devra également être transmis au service dans un délai de 48h maximum.

Le non-respect de ces différents points entraînera automatiquement la facturation de la prestation comme si l'enfant avait été présent.

5 - Moyens de paiement

Nous vous proposons différents moyens pour régulariser votre paiement :

- Directement à la trésorerie de Saint-Junien : Chèque et carte bleue.
- Par internet sur le site de la ville de Rochechouart
- Par prélèvement SEPA (demander le formulaire au service animation)
- Par buraliste partenaire : Espèce et carte bleue (voir la liste : impôts.gouv.fr)

6 - Le fonctionnement pendant les vacances

A - Les horaires et tranches d'âges

- « L'accueil / garderie » petites vacances (sauf Noël) 3 – 12 ans
- de 7h30 à 8h50 au Roc'Ados, suivie d'une navette pour aller à Babaudus
 - 9h00 directement à l'ALSH de Babaudus
 - de 17h00 à 18h00 à l'ALSH, fin de journée et fermeture de l'ALSH

- « L'accueil / garderie » grandes vacances (Juillet/Août) 3 – 15 ans
- de 7h30 à 8h25 au Roc'Ados suivie d'un circuit bus défini pour aller à Babaudus
 - de 8h45 à 9h10 directement à l'ALSH de Babaudus
 - de 17h25 à 18h00 circuit retour en bus
 - de 17h00 à 18h00 fin de journée et fermeture de l'ALSH

Les enfants sont à récupérer par la personne désignée par le responsable de celui-ci.

Les temps d'animation :

- 1/2 journée Matin sans repas = 9h00 - 12h15
- 1/2 journée Après-Midi sans repas = 13h30 - 17h00
- journée complète = 9h - 17h00

Les activités ont lieu dans les deux salles principales prévues à cet effet ou sur les espaces extérieurs de l'ALSH de Babaudus, mais peuvent bien sûr aussi avoir lieu à l'extérieur du site.

Si l'ALSH a lieu dans la Bcd :

- « L'accueil / garderie » petites vacances (sauf Noël) 3 – 12 ans
- de 7h30 à 9h10 dans la Bcd, suivis par les activités
 - de 16h30 à 18h00 dans la Bcd, fin de journée et fermeture de l'ALSH

Il est impératif de respecter les horaires d'arrivées et départs pour une meilleure organisation interne.

En cas de retards répétés, la facturation la plus haute pourra alors être appliquée. Dans le pire des cas, un nouvel accueil pourra être refusé.

B - Le transport

Nous pourrions être amenés à transporter vos enfants avec le minibus du service ou en bus avec une compagnie de transport professionnelle.

C - Le Personnel

L'équipe de l'accueil de Loisirs « LE MONDE DE BABAUDUS » est composée :

- d'un Directeur (BAFD ou DEJEPS)
- d'animateurs qualifiés BAFA ou stagiaires BAFA,
- de personnel de service, agents municipaux.

D - Le Taux d'Encadrement

À l'exception de certaines activités demandant un encadrement spécifique : piscine, activités nautiques... :

Enfants de - 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants

Enfants de + 6 ans : 1 animateur pour 12 enfants

Cette disposition garantit le respect de la législation en vigueur établie par le ministère et la DDCSPP.

L'ensemble du personnel est placé sous l'autorité du responsable de l'Accueil de Loisirs.

E - Restauration

La cuisine centrale de la commune de Rochechouart fournit : la collation du matin, le déjeuner, le goûter, les ingrédients des ateliers cuisines et le pique-nique.

En fonction du lieu de l'activité, il arrive parfois que le pique-nique soit fourni par les parents eux-mêmes.

F - Les mini-camps

Ils sont proposés et organisés par le service animation.

7 - Santé - Hygiène

Tout problème concernant l'état de santé de l'enfant doit être signalé au responsable dès l'arrivée de l'enfant.

Les médicaments ne seront donnés que sur prescription médicale et autorisation des parents.

Pour tout problème médical en cours de journée, les parents seront informés immédiatement par téléphone et devront se tenir disponibles pour venir chercher leur enfant. La facturation sera établie comme si l'enfant avait été normalement accueilli.

Pour tout problème grave, la direction de l'ALSH sollicitera immédiatement les services de secours nécessaires.

L'enfant arrive propre à l'Accueil de Loisirs.



Scannez & découvrez

Service animation : 05.55.43.00.89

Responsable : 07.75.20.81.72

ALSH Babaudus : 05.55.03.74.28

jeunesse@rochechouart.com

Accueil de Loisirs

«Le Monde de Babaudus»

19, grand rue de Babaudus

87600 Rochechouart